

# TOUVOIS MAG'

N°87 • NOVEMBRE 2022



[www.touvois.fr](http://www.touvois.fr)

18 rue de Nantes  
44650 TOUVOIS  
Tél. 02 40 31 64 05

 Touvois

# Marché de Noël

TOUVOIS - Zone de loisirs

Samedi

26 novembre 2022

A partir  
de 10H

Producteurs, créateurs  
et artisans locaux

Animations

Restauration sur place

Avec la  
présence  
exceptionnelle  
du  
Père Noël



Organisé par la municipalité  
et les associations touvoisiennes

## MOT DU MAIRE

## SOMMAIRE

## 4 EN BREF

## 6 ECHOS DU CONSEIL

9 BÂTIMENTS  
ET PERSONNEL10 VOIRIE  
ENVIRONNEMENT12 TECHNOLOGIES  
NOUVELLES

## 15 ENFANCE JEUNESSE

## 18 VIE ASSOCIATIVE

## 22 VIE INTERCOMMUNALE

## 23 ETAT CIVIL

## 24 MANIFESTATIONS



Une fin d'année 2022 toujours sous la pression.

Cependant, il faut garder le cap, les projets de la commune se précisent, la rentrée scolaire s'est sensiblement bien déroulée pour nos écoliers, collégiens et lycéens, les enseignants, nos agents communaux sans oublier la structure IFAC (périscolaire et Barakado) ; nous sommes tous sur le pont, actifs et solidaires.

Les associations locales se préparent à animer les prochains mois et l'année 2023 devrait être tout aussi agréable à vivre voire mieux encore que 2022. Je fonde l'espoir que les incivilités cessent et que tout un chacun respecte l'autre car les égarements sont encore hélas beaucoup trop nombreux.

Les "tracas" sont déjà si nombreux à régler pour vous tous, le virus de la COVID 19 toujours présent, l'augmentation du coût de la vie avec toutes les charges qui font notre quotidien, nous serons obligés de prendre des décisions mais avec un maximum de concertation, de dialogue, d'échanges, nous tenterons une communication optimum avec l'équipe municipale.

Nous approchons de la période des fêtes, alors l'optimisme doit être de rigueur sans oublier toutefois d'être vigilant, solidaire et faire preuve de civisme.

A l'heure de la mise sous presse de ce numéro du Touvois Mag', l'équipe municipale réfléchit sur "comment vous rencontrer" afin de mieux vous connaître, échanger et dialoguer sur nos objectifs, nos projets et vos attentes. La cérémonie des voeux du Conseil municipal prévue en janvier va être revue, revisitée et sera surtout innovante. En effet, l'équipe d'animation s'y emploie depuis déjà plusieurs semaines, vous serez toutes et tous informés rapidement.

2023 verra aboutir le projet ambitieux de la réhabilitation/rénovation et agrandissement de la salle des sports qui va passer de 600 à plus de 800 m<sup>2</sup>. La fibre optique montrera le bout de son nez...

Avant la fin de l'année Touvois atteindra 2 000 habitants et pour cela il faut se pencher sur l'évolution des infrastructures d'accueil tant sur le plan économique que sur le plan démographique. Nous sommes attentifs à toutes les initiatives et à la volonté de toute personne qui serait porteur d'un projet viable et réaliste.

In fine, je présente à l'ensemble de la population Touvoisienne mes voeux les meilleurs et les plus sincères Je vous souhaite également de bonnes fêtes de Noël et de Saint Sylvestre mais surtout prenez bien soin de vous et de tous ceux qui vous entourent, vos familles, vos amis, vos proches.

Bien cordialement.

**Claude LE CALVEZ**

### Touvois Mag'

Mairie de Touvois  
18 rue de Nantes  
44650 TOUVOIS  
Tél. 02 40 31 64 05  
www.touvois.fr

Directeur de la publication :

M. le Maire Claude LE CALVEZ

Comité de rédaction : Mme Anne BOIZIAU

Nombre d'exemplaires : 900

Conception et impression : IMPRIMERIE 2000

25, rue du Château d'eau - 44116 VIEILLEVIGNE

Tél. 02 51 31 08 40

L'Imprimerie 2000 respecte l'environnement  
et est labellisée IMPRIM'VERT.

Crédits photos : Adobe Stock



#### REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Suite aux dernières élections, nous avons eu beaucoup de retours d'enveloppes de propagande électorale.

Si vous avez changé d'adresse sur la commune de Touvois, nous vous remercions de bien vouloir nous fournir un justificatif de votre nouveau domicile afin de pouvoir enregistrer cette modification.



4

EN BREF



Réfection route  
de la forêt

Le 19 mai 2022



Ciné plein air

Le 25 juin 2022



Départ à la retraite de  
Jean-Marie Batard

Août 2022



**Conférence sur le harcèlement**

Le 18 octobre 2022

**Confection de chalets pour le marché de Noël**

Octobre 2022



**Réalisation de décorations pour le marché de Noël**

Octobre 2022

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

### ➤ APPROBATION DU PROJET DE RÉHABILITATION / EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est un projet prioritaire de la mandature. Le CAUE, dans le cadre de la convention d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique, nous accompagne dans la réflexion préalable à l'évolution du bourg et au secteur de la zone de loisirs. Ainsi il a été décidé de réaliser la rénovation et la restructuration de l'actuelle salle des sports en l'adaptant aux normes de constructions actuelles. Toutefois il s'est posé la question de rénover la salle actuelle ou de construire une nouvelle salle. Pour l'aider dans ce choix, l'équipe municipale s'est rapprochée de communes voisines ayant eu à faire un projet similaire afin d'évaluer les avantages et inconvénients de chaque solution. En parallèle, plusieurs études ont été menées afin d'affiner le projet et de s'assurer du bon choix à faire : étude de sol, audit de la charpente, diagnostic technique et fonctionnel, rapports amiante et plomb.

Enfin le projet a été étudié par la commission bâtiment lors des réunions des 2 décembre 2021, 06 janvier 2022 et 28 mars 2022 avec une participation citoyenne. En début d'année il a été confié à la société AUXILIUM la réalisation d'un programme technique et fonctionnel. Celle-ci a présenté lors du conseil municipal du 22 février 2022, un pré programme, puis le 22 mars 2022 un programme définitif. Ce programme comprend les caractéristiques principales suivantes :

- Une salle de sports avec gymnase, vestiaires, sanitaires, locaux techniques, bureau infirmerie à usage scolaire, associations, de compétitions sportives et de loisirs.
- La zone de jeux actuelle de la salle est de 600 m<sup>2</sup>, il est prévu un redéploiement à 800 m<sup>2</sup>.
- Les équipements sportifs seront de deux paniers de basket motorisés, tableau d'affichage HF compris table de marquage, deux buts de handball rabattables, équipement de volley-ball, équipement pour quatre terrains de badminton, équipement pour le tennis, un chariot râtelier poteaux, quatre paniers de basket latéraux et 200 places de tribune.
- La zone de bar et l'étage seront réaménagés.
- La norme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite sera appliquée sur l'ensemble du bâtiment.

Des subventions seront sollicitées dès l'approbation du conseil municipal. Concernant le planning prévisionnel, l'objectif est le suivant : choix du maître d'oeuvre fin juin 2022, production de l'esquisse fin juillet 2022, validation de l'avant projet sommaire au 10 septembre 2022, lancement de la consultation des entreprises des travaux en octobre 2022, choix des entreprises mi novembre 2022, démarrage des travaux mi décembre 2022 pour 10 mois hors congés.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer :

- pour approuver le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée au programme définitif présenté du dit projet pour un montant de 1 427 000 euros HT
- pour autoriser Monsieur le maire à signer toute déclaration ou demande d'autorisation relative aux procédures d'urbanisme afférentes à cette opération
- pour donner pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

### ➤ TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉGLISE : EXONÉRATION DES PÉNALITÉS DE RETARD DU LOT 02

Vu le procès-verbal de réception en date du 10 novembre 2021 pour le lot 2.

Vu que la durée des travaux était de 8 mois et donc que le délai d'exécution est dépassé. Considérant que la crise sanitaire du COVID 19 a engendré plusieurs coupures du chantier avec des arrêts de travail à cause du Covid. Il est donc précisé que le retard d'exécution n'est pas imputable à l'entreprise titulaire du lot 2. Il est donc proposé de bien vouloir exonérer totalement les pénalités de retard encourue par l'entreprise titulaire du lot 2 DELESTRE INDUSTRIE car ce retard ne lui est pas imputable.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'exonérer l'entreprise titulaire du lot 2 DELESTRE INDUSTRIE des pénalités de retard
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### ➤ BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire fait état d'un virement de crédit à faire pour régler une participation financière de 6 577,58 euros pour l'effacement de réseaux de télécom et électricité non prévue au budget 2022. Les crédits étant insuffisants au compte 204182, il est demandé que soit prélevé du compte "020 dépenses imprévues" (en investissement) la somme nécessaire, soit 6 577,58 euros, pour l'affecter au compte 204182. Une modification budgétaire est donc nécessaire. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal : APPROUVE l'ouverture des crédits présentés ci-dessus, et charge Monsieur le maire de faire le nécessaire en ce sens.

### ➤ CONVENTION OGEC : AVENANT

Monsieur le maire rappelle que la prise en charge par la commune des dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée Saint Michel est assurée dans les mêmes conditions que celles des classes de l'école publique. La convention de forfait communal des classes sous contrat d'association souscrite le 5 mai 2021 pour une durée de trois ans, a été établie selon un forfait communal qui doit être réévalué chaque année. Le coût moyen d'un élève de l'école publique en 2021 a été évalué à 923,72 euros. Dans ces conditions, Monsieur le maire propose de fixer à 923,72 euros le montant du forfait communal versé à l'école privée Saint Michel par an par élève de Touvois pour l'année scolaire 2022-2023 et de signer un avenant dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### ➤ TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS DES REPAS ET PÉNALITÉ DE RETARD

Monsieur le maire rappelle que les prix des repas ont été fixés au tarif de 3,80 euros le prix du repas enfant et 1,50 euros le prix du panier repas dans le cadre d'un P.A.I. et une pénalité de retard de 15 euros et de 5 euros pour non inscription et ce, pour l'année scolaire 2021-2022. Il propose que soit envisagée une augmentation des tarifs, suite aux évolutions de tarifs de notre prestataire.

En effet, ce dernier nous a signalé qu'au vu des augmentations des denrées alimentaires et des masses salariales, le prix des prestations sera majoré de 6,50%.

Il est proposé de répercuter cette augmentation sur le prix du repas enfant pour seulement 3,25% au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Il est proposé de ne pas modifier les autres tarifs c'est-à-dire :

-1,50 euros le prix du repas dans le cadre d'un P.A.I.,

-15 euros la pénalité de retard de dépôt de dossier, plus une pénalité de 5 euros pour non inscription.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### ➤ FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT, APPEL DE FONDS 2022

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'appel de fonds concernant la participation financière de la commune au fonds de solidarité pour le logement (FSL). Il propose pour l'exercice 2022 de renouveler la participation de la commune à 685 euros. Cette participation sera versée sur le compte de la paierie départementale. Les services départementaux procéderont ensuite à l'émission du titre de recette correspondant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve la participation de la commune à hauteur de 685 euros.

### ➤ LANCEMENT D'UNE MISE EN CONCURRENCE POUR LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 25 janvier 2022, le Conseil municipal a confié la réalisation d'un programme technique et fonctionnel pour la rénovation de la salle des sports à la société AUXILIUM. A l'issue de cette étude, le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 1 317 000 euros HT.

Aujourd'hui, Monsieur le maire propose de lancer un marché de maîtrise d'oeuvre pour réaliser la mission de maîtrise d'oeuvre. Vu le code de la commande publique, vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Acte le projet de réalisation des travaux de réhabilitation extension de la salle des sports
- Valide le programme des travaux
- Valide l'estimation prévisionnelle des travaux.

Autorise Monsieur le maire à engager la procédure de passation de marché public

- Valide les critères de jugement des offres : prix des prestations 40%, Mémoire 30%, Référence équipements 30%.

- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2022

### ➤ MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS : CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

Par délibération du 17 mai 2022, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à lancer un appel à la concurrence pour le marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des sports. Suite à cette mise en concurrence, il a été reçu huit dossiers. Monsieur le maire les a soumis à la commission d'appel d'offres qui, après analyse, a procédé à une évaluation des dossiers. Il est proposé au conseil municipal de choisir le maître d'oeuvre présentant la meilleure note. Il s'avère que le groupe AUXILIUM est le mieux disant avec un dossier totalisant la note de 98/100 au niveau des critères d'attribution demandés par le règlement de consultation. Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le maire à accepter les honoraires proposés par l'équipe de maîtrise d'oeuvre retenue, pour un montant de 91 531,56 euros. Après en avoir délibéré Le conseil municipal approuve à 16 voix pour et 1 abstention.

### ➤ SYDELA : SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXÉCUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ÉNERGIES

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7, vu le Code de l'Energie, considérant que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché. Considérant que le SYDELA va lancer un accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies, qui débutera au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (pour le gaz naturel) et au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (pour l'électricité). Considérant que les marchés publics d'électricité-gaz naturel en cours de la commune arrivent à terme : au 31 décembre 2023 pour l'électricité, au 30 juin 2023 pour le gaz naturel. Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion de deniers publics, la commune souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public précité, dont le SYDELA est coordonnateur, Considérant que la convention de groupement prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur, à hauteur de : pour les membres du groupement ayant des besoins en électricité : 0,0010 euro/kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 100% de la TCCFE 0,0011 euro/kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 18% de la TCCFE 0,0013 euro HT/kWh pour les membres non adhérents du SYDELA\*, pour les membres du groupement ayant des besoins en gaz naturel : 0,00033 euro/kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 100% de la TCCFE 0,00037 euros / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 18% de la TCCFE 0,00043 euro HT/kWh pour les membres non adhérents du SYDELA\*.

\*Il est précisé que la prestation de service effectuée pour le compte de non-adhérents au SYDELA est assujettie à la TVA, au taux en vigueur. Considérant que la commune est adhérente au SYDELA et reverse 100% de la TCCFE,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération.

- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Touvois.

### ➤ JEUNESSE : TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS PÉRICENTRE PÉRISCOLAIRE ET SÉJOURS ENFANCE JEUNESSE

Madame Valérie SORIN, adjointe à l'enfance rappelle que les tarifs appliqués depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 ont été votés le 12 octobre 2021. Aujourd'hui des augmentations sont nécessaires et ont été examinées en

commission en tenant compte de l'augmentation du tarif du repas du restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Il est proposé de procéder à une augmentation de 3.50%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et pour l'année 2022-2023 les tarifs votés.

### ➤ IFAC : AVENANT 2

Madame Valérie SORIN, adjointe à l'enfance a un avenant à proposer à la demande de l'IFAC qui souhaite un agent complémentaire pour l'encadrement des enfants à la rentrée prochaine.

En effet il est demandé d'étendre le temps de travail d'une animatrice dans la convention de prestation de service relative à la gestion enfance et jeunesse

Il est proposé d'accepter cet avenant 2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### ➤ RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS : DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Vu l'article L 2334-42 du code général des collectivités territoriales, la dotation de soutien à l'investissement local permet d'aider des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des sports, Monsieur le maire explique que ces travaux entrent dans le champ d'action de cette aide financière au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 432 700 euros HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Valide le coût prévisionnel de l'opération.

- Autorise Monsieur le maire à solliciter une aide financière au titre de la DSIL.

- Autorise Monsieur le maire à déposer la demande d'aide financière auprès des services concernés.

### ➤ RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS : DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL RÉGIONAL

Monsieur le maire explique que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du conseil régional au titre par exemple du soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 432 700 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le coût prévisionnel de l'opération.

- Autorise Monsieur le maire à solliciter une aide financière auprès de la région.

- Autorise Monsieur le maire à déposer la demande d'aide financière auprès des services concernés.

### ➤ RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS : DEMANDE AIDE FINANCIÈRE À L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Monsieur le maire explique que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière à l'ANS. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 432 700 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le coût prévisionnel de l'opération

- Autorise Monsieur le maire à solliciter une aide financière auprès de l'agence nationale de sport

- Autorise Monsieur le maire à déposer la demande d'aide financière auprès des services concernés.

### ➤ BÂTIMENT : CONTRAT DE MANDAT DE GESTION LOCATIVE

Monsieur Alain PINABEL, adjoint aux bâtiments explique que la commune est propriétaire du logement se situant 9 rue du bourg de la chatte. Considérant les difficultés rencontrées dans la gestion de ce logement, il est proposé à l'assemblée de conclure une convention de mandat de gestion locative pour ce logement. L'agence prendrait en charge la gestion du locataire, l'appel et l'encaissement des loyers et recouvrement en cas d'impayé. Cette convention serait conclue pour une durée de 4 ans moyennant une rémunération du mandataire et comprendrait une garantie pour loyers impayés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : ACCEPTE ce contrat de

mandat de gestion locative avec ACP Immobilier 8 Place de l'église 44270 MACHECOUL SAINT MEME : AUTORISE Monsieur le maire à signer ce contrat et toutes pièces s'y référant.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2022

### ➤ EMPRUNT : RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2337-3, considérant qu'il s'avère que les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des sports ont été évalués à 1 317 000 euros HT, considérant que par délibération du 21 juin 2022, le conseil a choisi un maître d'œuvre pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux, et qu'il sera bientôt lancé un appel d'offres pour les travaux de réalisation de cette opération.

Le plan de financement fait apparaître un besoin d'emprunt de 620 000 euros.

Le coût total de l'opération s'élève à 1 696 100 euros TTC

Subventions attendues seraient de 651 100 euros

Autofinancement est de 425 000 euros.

Il y a bien lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 620 000 euros.

Considérant que les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle soit déléguée au maire.

Après avis favorable de la commission des finances en date du 7 juillet 2022, il est proposé de souscrire un contrat de prêt selon les conditions proposées par la commission.

Ainsi il est proposé de souscrire un prêt au Crédit Mutuel

Montant : 620 000 euros à un taux de 1,70 % sur une durée de 15 ans (frais de dossier de 620 euros).

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité - Accepte les conditions du prêt proposé.

- Autorise Monsieur le maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Mutuel pour un montant de 620 000 euros à un taux fixe de 1,70% et pour une durée de 15 ans. Les frais de dossier s'élèvent à 620 euros.

### ➤ FIXATION LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le maire explique que le logement communal situé au 9 rue du bourg de la chatte est vacant. Il rappelle que lors du dernier conseil municipal il a été autorisé à signer un contrat de mandat de gestion locative avec une agence.

Ce contrat ayant été signé le 30 juin dernier, il est nécessaire de fixer le loyer mensuel du logement. Ce montant a été discuté à la commission des finances le 7 juillet 2022.

Ainsi, il est proposé un loyer de 400 euros net pour le futur locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe le montant de ce loyer correspondant à 400 euros.

### ➤ CRÉATION NOUVELLE LICENCE IV

Monsieur le maire explique qu'il a lancé une procédure en préfecture pour l'attribution d'une licence IV au nom de la commune et qui sera utilisée par la SARL LE GRAND PANACHE. Il est demandé d'autoriser Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition d'une licence IV.

Il est proposé par la commission finances de pouvoir conclure une convention à titre gratuit pendant un an à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et jusqu'au 30 juin 2023, puis en contrepartie une redevance de 300 euros par semestre, sans limitation de durée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Valide la création d'une nouvelle licence IV

- Autorise Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition d'une licence IV à titre gratuit pendant un an puis moyennant une redevance de 300 euros par semestre.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

### ➤ SALLE DES SPORTS : VALIDATION DE L'APS (AVANT-PROJET SOMMAIRE)

Monsieur le maire rappelle que le Cabinet AUXILIUM ingénierie a été choisi comme maître d'œuvre pour la réhabilitation, et l'extension de la salle des sports.

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire, ainsi que l'esquisse validée en bureau communal le 07 septembre dernier.

Il est précisé que plusieurs changements sont présentés par rapport à l'esquisse :

- Il est préféré une charpente bois à une charpente métallique pour plus d'isolation phonique

- Les tribunes se retrouvent côtés sanitaires et hall

- Les gradins seront fixes

- Un vestiaire arbitre 2 est créé

- Les sanitaires sont modifiés

- Création d'un local rangement en dehors de la zone de jeux en extérieur pignon ouest avec une porte vers extérieure et porte grillagée vers la salle

- Une cuve de récupération d'eau de pluie est prévue en option

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide les études de diagnostique (DIAG), esquisse (ESQ) et d'avant-projet sommaire (APS).

- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

### ➤ REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le maire rappelle que la redevance 2022 a été fixée en novembre 2021.

Aujourd'hui, il est proposé de faire une réévaluation des tarifs de 1% applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit : abonnement annuel à 23,90 euros et surtaxe d'assainissement d'un montant de 1,26 euros HT par m<sup>3</sup> d'eau vendu.

Pour les habitations raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement, alimentées en eau potable par un puits : un abonnement annuel de 23,90 euros et un forfait de 30 m<sup>3</sup> par personne sur lequel est appliquée la redevance de 1,26 euros HT du fait de rejet dans le réseau des eaux usées issus des puits.

Pour l'industriel, autorisé à rejeter ses effluents industriels dans la station d'épuration communale : une surtaxe d'assainissement d'un montant de 0,26 euros HT par m<sup>3</sup> d'eau vendu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'augmenter d'1% les tarifs pour la redevance 2022.

### ➤ CONVIVIO : AVENANT DE CONVENTION DE RESTAURATION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 3 octobre dernier de l'entreprise CONVIVIO qui propose un avenant à la convention en cours au niveau des prix des prestations. Il rappelle qu'un avenant a été déjà pris avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2022. Aujourd'hui les augmentations subies par le prestataire engendrent des frais supplémentaires. Le prestataire propose donc une augmentation de 12,74% du prix des prestations applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

### ➤ SALLE DES SPORTS : CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE MISSIONS SPS ET CONTRÔLE TECHNIQUE

Monsieur le maire explique qu'une consultation a été lancée afin de choisir un bureau de contrôle pour le suivi du projet de réhabilitation et extension de la salle des sports.

Ainsi il a été reçu quatre propositions.

Après étude, il est proposé d'accepter la proposition de la société APAVE avec les conditions suivantes (en euros TTC):

Mission SPS 4 484,40 euros, mission contrôle technique 8 616 euros, vérification initiale : 540 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.





### ➤ Alain PINABEL Adjoint Bâtiments et Personnel

Cette année 2022 qui vient de se dérouler nous met face à un défi pour 2023, celui de réduire considérablement notre consommation énergétique. Si l'Etat a limité la hausse des prix du gaz et de l'électricité pour les particuliers, ce n'est pas le cas pour les collectivités et les entreprises.

Nous devons faire face à des dépenses énergétiques toujours plus élevées qui amputent le budget de fonctionnement. C'est pourquoi nous avons déjà sensibilisé le personnel et les élus sur le sujet. Un groupe de travail a été mis en place à la Communauté de Communes pour élaborer des pistes de réduction des coûts énergétiques. Les communes seront avisées des résultats du groupe.

Quelques pistes s'annoncent, à court terme avec notamment le réglage de la température des bâtiments à 19°, en limitant l'éclairage des pièces en journée, l'extinction de l'éclairage public la nuit dans toutes les zones de la commune.

A moyen terme, et pour 2023/2024, un programme pluri-annuel sera lancé pour remplacer les lampes des candélabres par du led. Il nous faudra remplacer la chaudière fuel de la salle du Douavit et de l'église...

Pour la salle des sports, les étapes administratives sont franchies les unes après les autres pour faire avancer le dossier, avec une attribution des marchés en décembre 2022.

Le personnel communal en 2022 a vu le départ à la retraite au 31 août, de Jean-Marie BATARD. Celui-ci était notamment en charge des espaces verts. Un recrutement a été réalisé avec l'arrivée depuis le 15 septembre, de Monsieur David ALIX, comme agent technique.



Au niveau de la petite enfance, Madame Sandrine PEYRANO a présenté sa démission au 1<sup>er</sup> octobre 2022. Une nouvelle recrue a pris son poste à la même date, il s'agit de Madame Cindy GODARD-NAUD.

Pendant les congés d'été, le renforcement de l'équipe technique a été renouvelé du 15 juin au 15 septembre avec Monsieur Frédéric MERCY.

**Je vous souhaite une bonne  
et heureuse année 2023.**

### ➤ Le lotissement de la GP 2



Le lotissement de la GP 2 est entré dans sa phase de finitions de la voirie, aménagements, plantations, création de la piste cyclable jusqu'à l'école Aquarelle depuis début octobre 2022. L'ensemble des 29 lots s'est vendu au delà de nos espérances en tant que "timing".

C'est avec plaisir que nous livrerons à tous les résidents un environnement agréable, planté, une voirie sécurisée et électrifiée, le tout avant la fin de l'année

en cours.

Bienvenue à vous les nouveaux habitants du lotissement, bonne installation et sincèrement désolé pour les perturbations et nuisances subies, en espérant que vous ne nous en tiendrez pas trop rigueur.

**Bonne installation à tous !**



➤ **Jean-Paul GRONDIN**  
Adjoint Voirie Environnement

➤ **DECLAREZ VOTRE PROJET D'URBANISME SUR LE SITE DES FINANCES PUBLIQUES**

Vous déposez (ou avez déposé) une déclaration préalable, un permis de construire ou un permis d'aménager ? Vous devez déclarer votre projet sur le site "impots.gouv.fr" dans la rubrique "gérer mes biens immobiliers". Cette démarche est obligatoire.

**On vous y demandera quelques éléments :**

▶ surface créée (tous les types de bâtiments clos et couverts) ▶ piscine (surface du bassin) ▶ places de stationnement créées ▶ terrassement (si le projet comporte des fondations ou s'il s'agit d'une piscine creusée), etc.

N'oubliez pas d'y revenir également à la fin de vos travaux ! En effet, vous devrez, à la fin du chantier, y mentionner la date d'achèvement des travaux.

**Attention !** Un défaut de déclaration entraînera de possibles pénalités, et si cela concerne votre résidence principale, un refus de l'exonération de la taxe foncière les deux premières années.

➤ **URBANISME - Petit rappel**

Abris de jardin soumis à déclaration préalable (DP)

**Réglementation :**

< à 5 m<sup>2</sup> aucune formalité .

< à 20 m<sup>2</sup> DP (déclaration préalable)

> à 20 m<sup>2</sup> PC (permis de construire)

Suite à une délibération du conseil municipal en date du 28 octobre 2015 une décision avait été prise d'exonérer la taxe d'aménagement pour les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis a déclaration préalable et inférieur à une superficie de 20 m<sup>2</sup> (en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme).

➤ **Syndicat d'aménagement hydraulique**

Le syndicat d'aménagement hydraulique (SAH) réalise l'inventaire des éléments paysagés qui contribuent au transfert de pollutions diffuses vers les cours d'eau. Cela se traduit par l'identification des fossés connectés au réseau hydrographique, des zones d'érosion concentrées du sol, des sorties des eaux pluviales et d'assainissements.

Pour cela, Floriane Bouchaud technicienne qualité d'eau au SAH peut-être amenée sur vos propriétés durant la période hivernale (novembre-mars). Ce diagnostic parcellaire est nécessaire à la réalisation d'aménagement visant à restaurer la qualité de l'eau (installation de haies, restauration de mares et zones tampons).

**Pour toute information vous pouvez contactez le SAH au 02 40 05 65 64.**

Réalisation de travaux d'aménagement, en aval de la coulée verte jusqu'au Falleron et de l'embranchement du ruisseau du Douavit au Bois Rondeau jusqu'au Grand Vignes .



➤ **Voirie**

**Distinction entre les chemins ruraux et les chemins d'exploitation**

Les chemins ruraux comme les chemins d'exploitation sont souvent utilisés pour desservir des terres agricoles, leur statut juridique dépend de leur qualification expresse, à défaut, de leur usage et des preuves des dits usages.

**Comment la loi les définit ?**

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage public qui n'ont pas été désignés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. Lorsqu'ils sont classés comme voies communales ils font partie du domaine public de la commune (article L161-1 et suivant du code rural et la pêche maritime).

Les chemins et les sentiers d'exploitation sont ceux qui servent uniquement à la communication entre divers fonds, ou à leur exploitation. Ces chemins supposent donc une pluralité de propriétés desservies et une utilisation exclusive pour communiquer entre elles. Ce n'est pas le cas d'un chemin qui sert à assurer la desserte de plusieurs propriétés à partir d'une voie publique. Leur propriété étant privée, leur usage peut être interdit au public (L162-1 et suivant du code rural et de la pêche maritime).

➤ **Les Espaces Boisés classés**

Les espaces boisés classés (EBS) sont des zones inscrites dans les plans locaux d'urbanisme. Cette classification permet d'interdire tout changement d'affectation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Les défrichements (coupe définitive du boisement) nécessitent une demande d'autorisation. De plus, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable au service urbanisme de votre territoire ainsi qu'une demande d'autorisation auprès de la direction départementale des territoires et de la mer. Il existe néanmoins des exceptions comme par exemple, l'instauration d'un document de gestion durable. Pour rappel, le non respect des obligations imposées par les espaces boisés classés peut être sanctionné par une amende. Un rétablissement de l'état initial du boisement peut aussi être demandé. Pour connaître les modalités de coupes dans ces espaces, vous pouvez contacter la chargée de mission de la charte forestière du territoire ou bien le service urbanisme, il en sera de même si vous avez des projets de boisement. Des documents bois et forêts en sud retz atlantique sont à votre disposition en mairie.

## VOIRIE ENVIRONNEMENT

# Le Bocage et la Haie

Le bocage est constitué par un ensemble de structures physiques que sont les haies, les petits bosquets (jusqu'à 4 ha), les mares, les zones humides, les cultures et les prairies. Leurs agencements, leurs positionnements dans le paysage constituent alors un territoire de bocage qui remplit diverses missions (la multifonctionnalité) dès lors qu'ils sont suffisamment présents et en bon état de développement.

## Les rôles de la haie

Les principaux critères de multifonctionnalité, associés au bocage et aux haies, peuvent se décliner autour de 5 axes :

### Le rôle écologique

Du point de vue faunistique, la haie, riche d'une strate herbacée et d'une diversité d'essences végétales, permet l'alimentation, le refuge et la reproduction de la faune sauvage en lui assurant l'habitat et la ressource alimentaire.

Située dans des secteurs à faible fréquentation humaine et reliée à d'autres éléments du paysage (bosquets, mares, étangs, zones humides), sa fonction écologique est renforcée.

De plus, pour augmenter la biodiversité, quelques mesures peuvent être prises :

- Conserver des arbres patrimoniaux (houx, aubépines, gros alisiers),
- Garder et reconstituer des têtards dans les coins de parcelles, notamment garder du bois mort sur pied et des arbres creux,
- Maintenir une bande herbacée de 1 à 2 mètres de large au moins d'un côté de la haie
- Maintenir et entretenir les mares...

### Le rôle hydrologique et pédologique

Perpendiculaire à la pente, la haie limite l'érosion des sols en ralentissant la vitesse d'écoulement de l'eau. Elle régule les pollutions diffuses des eaux en bloquant, par son système racinaire les particules qui s'y trouvent en suspension.

### Le rôle climatique et agronomique

La haie protège les animaux contre le vent, le froid, le soleil et la pluie.

La haie protège les cultures des intempéries, mais également de certains ravageurs en y abritant des auxiliaires de culture.



### Le rôle paysager et social

A proximité des bâtiments, la haie permet leur intégration et leur mise en valeur.

Située le long des routes ou chemins, la haie structure le territoire en soulignant les axes et les limites de parcelles. Ce paysage bocager accueille de nombreux promeneurs, chasseurs...

### Le rôle économique

La production annuelle de bois fournie par la haie constitue une valeur économique non négligeable. Le bois d'œuvre, le bois de travail (perches, piquets) et le bois d'énergie (bois de chauffage) donnent une rentabilité à la haie. Le bois déchiqueté peut aussi être utilisé pour le paillage ou la fertilisation des sols (compost, bois raméal fragmenté).



## TECHNOLOGIES NOUVELLES

➔ **Flore GOUON**  
Adjointe aux Technologies Nouvelles

### ➔ LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE !

La Société Axione est chargée d'installer la fibre optique sur la commune de Touvois. Dans un premier temps, il est demandé à certains riverains d'élaguer leurs arbres qui bordent les routes comportant des fils téléphoniques aériens. Les personnes concernées ont jusqu'au 15 décembre 2022 pour procéder à cet élagage.

Ensuite, les techniciens utilisent les équipements existants, comme le réseau téléphonique, en aérien ou en souterrain le plus souvent. Ils tirent la fibre jusqu'à un PM (Point de Mutualisation). Le déploiement de la fibre optique nécessite ensuite l'installation d'un PBO (Point de Branchement Optique), encore plus proche des logements. Il est installé dans la rue le plus souvent. Reste alors une étape avant de pouvoir bénéficier du Très Haut Débit grâce à la fibre optique : le raccordement final. Il est effectué par l'opérateur auprès duquel vous avez souscrit une offre fibre. C'est lui qui est chargé de tirer la fibre du PBO jusqu'à votre logement. Un technicien vous installera alors une PTO (Prise Terminale Optique) afin de pouvoir connecter votre box au réseau fibre optique.

**La commune de Touvois devrait être équipée en fin d'année 2023.**

### ➔ LA COMMUNE DE TOUVOIS BIENTÔT CONNECTÉE AU TRÈS HAUT DÉBIT

Pour garantir l'égalité d'accès à internet en centre-centre comme en milieu rural, le Département de Loire-Atlantique fait du numérique un enjeu de développement équilibré des territoires.

Il intervient ainsi pour équiper en fibre optique les 300 000 prises situées en dehors des agglomérations de Nantes, de Saint-Nazaire et de la presqu'île de Guérande, avec l'objectif de raccorder 100% de la Loire-Atlantique d'ici 2025.

La commune de Touvois va bénéficier prochainement de ces travaux d'aménagement numérique. En 2023, toute la commune sera raccordable à la fibre optique. Une fois éligibles, les Touvoisiens qui souhaitent bénéficier de cette technologie, pourront s'abonner auprès du fournisseur d'accès internet de leur choix.

Le calendrier du très haut débit sur Touvois



**2017- 2023** : 7 locaux prochainement raccordables à l'est de la commune dans le cadre d'une première phase de travaux.

**Troisième trimestre 2022** : début de la nouvelle phase de travaux sur la commune.

**Août 2023** : 850 locaux raccordables. **100% de la commune sera éligible à la fibre optique.**

Le déploiement étant progressif, rendez-vous sur [numerique.loire-atlantique.fr](http://numerique.loire-atlantique.fr) pour connaître l'état d'avancement local par local.



© Paul Pascal/Département de Loire-Atlantique



À noter : ces travaux d'aménagement de la fibre optique nécessitent des interventions sur la voirie qui peuvent entraîner quelques fermetures temporaires de routes.

### Objectif 100 % fibre en Loire-Atlantique

Depuis 2017, 114 000 locaux répartis sur 60 communes sont en cours de raccordement. Ce programme, qui représente un investissement de 108 millions d'euros, est porté par le Département et cofinancé par :



Plan France  
Très Haut Débit  
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Afin d'atteindre le 100 % fibre en Loire-Atlantique d'ici 2025, le Département a confié en 2020 le raccordement des 179 00 locaux restants à **Fibre 44**. Cette délégation de service public, conduite par Axione, a pour mission de déployer et d'exploiter le réseau, qui reste la propriété du Département.

# FIBRE 44

Avec le soutien de :



## La fibre optique, pour quoi faire ?

Ordinateurs, télévisions, téléphones, tablettes, consoles de jeux... De plus en plus d'objets sont connectés en simultanée sur les box internet et nécessitent un débit important.

Différente de l'ADSL qui utilise les lignes téléphoniques en cuivre, la fibre optique est un fil en verre qui propage la lumière. Elle permet de transmettre les données à très haut débit. Le réseau de fibre optique est aujourd'hui celui qui offre les meilleures performances.

À titre d'exemple :

Temps de chargement d'un fichier de 5 go :

- **1h23** avec une connexion **ADSL 8 Mbit/s**
- **80 s** avec une connexion **fibre optique 500 Mbit/s**

La fibre optique

2017 - 2025



500

EMPLOIS

300 000

PRISES  
À RACCORDER

(particuliers, entreprises  
et administrations)

161

COMMUNES  
CONCERNÉES

300

MILLIONS

D'EUROS INVESTIS PAR  
LES COLLECTIVITÉS ET  
LES ACTEURS PRIVÉS

LA FIBRE OPTIQUE, **C'EST QUOI ?**

Différente de l'ADSL qui utilise les lignes téléphoniques en cuivre, la fibre optique est un fil de verre qui propage la lumière. Elle permet d'envoyer des données en très haut débit.

Le réseau de fibre optique est aujourd'hui celui qui offre les meilleures performances. Il est également beaucoup plus stable que le réseau ADSL.

LA FIBRE OPTIQUE, **POUR FAIRE QUOI ?**

**Vous avez déjà internet via l'ADSL ou le satellite à votre domicile ? Vous vous demandez ce que la fibre optique vous apporterait de plus ?**

Ordinateurs, téléphones, télévisions, tablettes, consoles de jeux... de plus en plus d'objets du quotidien sont aujourd'hui connectés en simultanément à votre box internet. Vous rencontrez des difficultés à regarder une série lorsque les membres de votre famille télétravaillent ou jouent aux jeux vidéo ? Il est probable que vous ayez besoin de plus de débit.

100 % de la  
Loire-Atlantique  
couverte d'ici  
2025

COMMENT SAVOIR  
**SI JE SUIS ÉLIGIBLE ?**

Pour savoir si votre logement est éligible, en cours de raccordement ou prochainement concerné, rendez-vous sur [numerique.loire-atlantique.fr](http://numerique.loire-atlantique.fr). Une carte interactive, mise à jour quotidiennement, vous informe de l'évolution du déploiement du réseau, habitation par habitation.

JE SUIS ÉLIGIBLE,  
**COMMENT ME RACCORDER ?**

Le réseau du Département se déploie jusqu'au pied des habitations, qu'il s'agisse d'un immeuble ou d'une maison individuelle. Il vous appartient de comparer les offres des fournisseurs d'accès à Internet et de les contacter directement pour bénéficier de la fibre à votre domicile.

Une fois le contrat signé avec l'opérateur de votre choix, un technicien acheminera la fibre à l'intérieur de votre logement et vous fournira la box nécessaire.

QUELS SONT LES OPÉRATEURS  
**PRÉSENTS SUR MA COMMUNE ?**

Plusieurs fournisseurs d'accès à Internet proposent des offres sur le réseau du Département (liste disponible sur [numerique.loire-atlantique.fr](http://numerique.loire-atlantique.fr)).

La présence de chaque opérateur peut cependant varier en fonction de votre lieu d'habitation. Il vous appartient de les contacter directement pour vérifier votre éligibilité à leurs offres.

Département de Loire-Atlantique  
Loire-Atlantique numérique - Régie très haut débit du Département  
3 quai Ceineray - CS 94 109  
44041 Nantes  
Tél. 0 800 80 16 44  
Courriel : [contact.lan@loire-atlantique.fr](mailto:contact.lan@loire-atlantique.fr)  
Site : [numerique.loire-atlantique.fr](http://numerique.loire-atlantique.fr)



POUR TOUT SAVOIR  
SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE  
OPTIQUE EN LOIRE-ATLANTIQUE :

Rendez-vous sur [numerique.loire-atlantique.fr](http://numerique.loire-atlantique.fr)

ou contactez le 0 800 80 16 44

## TECHNOLOGIES NOUVELLES

### ➔ ACCES AUX DROITS ET AU NUMERIQUE

Une convention a été signée entre la Mairie et l'UDAF44 pour mettre GRATUITEMENT à disposition des touvoisiens un conseiller numérique et un chargé d'informations.

#### Ainsi chacun pourra :

- ▶ Apprendre à réaliser des démarches en ligne,
- ▶ Naviguer sur internet,
- ▶ Envoyer, recevoir et gérer ses courriels,
- ▶ Bénéficier d'une écoute et d'information sur les droits civiques et sociaux.

**Pour le dernier trimestre 2022 les conseillers vous attendent à la salle du Douavit de 14h à 16h30,**

- ▶ Le mardi 15 novembre 2022,
- ▶ Le mardi 20 décembre 2022.

En 2023, les conseillers vous recevront dans le "Bus Itinérant" avec tout le matériel informatique nécessaire. Les lieux et dates seront transmises dans le courant du mois de décembre 2022.

### ➔ DES ARTISANS TOUVOISIENS À L'HONNEUR

**Le 30 juin 2022, le logo rouge de Maître Artisan a été décerné à trois chefs d'entreprise touvoisiens :**

- ▶ Jérôme BERRIAU, SARL BERRIAU, entreprise de maçonnerie,
- ▶ Joseph FREUCHET, Menuiserie charpente,
- ▶ Antonio TULLEAU, SARL Garage Tulleau Autofit.

Nous adressons nos vives félicitations à ces trois personnes. Merci de porter hautes les couleurs de la commune.

L'attribution de cette récompense leur a été faite par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique, en reconnaissance de leur savoir-faire et de leur expérience professionnelle, mais également pour leur qualité de formateurs.

La commune de Touvois est heureuse de compter parmi ses résidents, des chefs d'entreprise reconnus et de ce niveau. Merci à eux pour transmettre leurs compétences.



## ENFANCE JEUNESSE



### ➤ Valérie SORIN Adjointe Enfance Jeunesse

C'est dans une ambiance sereine que l'année scolaire 2022/2023 a démarré. Le plus bas niveau sanitaire appelé "socle" a apporté une bouffée d'oxygène à nos 200 élèves, nos équipes enseignantes et nos agents.

Les inscriptions dans les différents services municipaux se font toujours par le biais du Portail Famille. N'hésitez pas à contacter les services d'accueil de notre mairie si vous avez des questions sur son fonctionnement.

L'organisation au restaurant scolaire a été assouplie. Le lavage des mains, l'aération des locaux et l'organisation des tables ont été gardés mais les enfants peuvent aujourd'hui se déplacer autour de leur table pour participer au ramassage, au tri des déchets... Afin de garantir le meilleur accueil à vos enfants sur ce temps, je rappelle que les parents dont les enfants sont atteints de maladies chroniques ou d'allergies doivent fournir un certificat médical et établir un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé). Des repas adaptés pourront ainsi être commandés auprès de notre prestataire de restauration.

Le comité de pilotage parentalité et le comité de pilotage restauration vont poursuivre leurs actions sur l'année à venir. Également tout au long de l'année scolaire, des actions de sensibilisation sur le thème du harcèlement et de l'apprentissage social des émotions vont être menées dans les deux écoles, auprès des enfants des classes de CM1/CM2.

### Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



### ➤ Le Relais Petite Enfance

Agenda du relais petite enfance pour les assistantes maternelles, sur inscription :

#### Jeudi 8 décembre

Matinée rencontres Périscopolaire, de 10h à 11h30

#### Jeudi 5 janvier

Matinée rencontres Périscopolaire, de 10h à 11h30

#### Jeudi 19 janvier

Matinée rencontres Périscopolaire, de 10h à 11h30

#### Jeudi 2 février

Matinée rencontres Périscopolaire, de 10h à 11h30

Les matinées d'éveil sont ouvertes aux assistantes maternelles et aux gardes à domicile accompagnées des enfants gardés non scolarisés.

### ► Parents, le service vous accompagne

- Dans votre recherche de mode de garde,
- Dans votre relation contractuelle avec votre salariée, assistante maternelle ou garde à domicile.

A votre disposition :

- Une liste de mode de garde,
- Un modèle de contrat de travail,
- Un modèle de bulletin de salaire.

### ► Vous souhaitez devenir assistante maternelle :

Des réunions d'information sur le métier sont organisées par l'unité d'agrément de Sainte Pazanne :

Informations sur le site du département de Loire-Atlantique : <https://assmat.loire-atlantique.fr>

### ► Renseignements et inscriptions au 02 28 25 09 86

Permanences administratives du Relais Petite Enfance sur rendez-vous uniquement :

Lundi : 11h -12h30 • 13h30 -17h  
Mardi : 13h15 -18h  
Mercredi : 8h45 -12h30 • 13h30 -16h30  
Jeudi : 13h30 -17h  
Vendredi : 18h45 -12h30

- Semaine impaire à Touvois
- Semaine paire à Corcoué sur Logne

### ► Contact :

Séverine Bourasseau, Relais Petite Enfance  
3 rue Jules Ferry 44650 Legé  
02 28 07 60 26 - [rpe@ville-lege44.fr](mailto:rpe@ville-lege44.fr)

Le Relais est fermé les vendredis après-midis.

### ➤ COMITE DE PILOTAGE PARENTALITE

Le mardi 18 octobre 2022 a eu lieu sur notre commune la conférence "HARCELEMENT PARLONS-EN", animée par Marina ARDOUIN, psychopédagogue. Par le biais de cette conférence, l'objectif est de lutter contre le harcèlement en sensibilisant le public. Découvrir ce qu'est réellement le harcèlement, à partir de quand parle t-on de harcèlement, quelles actions pour accompagner les victimes de harcèlement, les harceleurs et les témoins... Cette conférence a été suivie d'un temps d'échange entre les participants. Elle a été mise en place par le Comité de Pilotage Parentalité de notre commune.



D'autres actions à destination des parents suivront sur cette thématique dans les semaines à venir.

## ENFANCE JEUNESSE

### ECOLE PUBLIQUE L'AQUARELLE



#### ➤ JOURNÉE SPÉCIALE

Dans le cadre de la liaison Grande Section-CP, les élèves de MS et GS et les élèves de CP-CM2 participeront tous les deux mois environ à une journée spéciale sur la période historique étudiée.

#### Voici le compte rendu des élèves sur cette première journée :

Vendredi 23 septembre nous avons passé la journée avec les MS-GS de la classe jaune pour travailler sur le thème des dinosaures. Nous avons cherché des boîtes avec des crayons de couleurs dedans, et il fallait colorier la partie de son dinosaure avec le bon symbole. Les CM2 ont préparé de la pâte à sel, puis nous avons imprimé des empreintes de dinosaures dessus. Nous avons écouté l'histoire du Dicodino.



Nous sommes devenus des paléontologues, nous avons découvert les ossements d'un Tyrannosaure Rex. Nous avons appris à dessiner des dinosaures et nous les avons collés sur une fresque géante. Les CM2 ont plié des origamis de brachiosaure, pendant que les MS, GS, et les CP construisaient un déguisement de stégosaure. Les CP ont offert le syllabodino qu'ils ont fabriqué aux MS et GS. Pour finir la journée, la classe rouge a chanté "J'ai adopté un dino".

#### C'était trop bien !



#### ➤ Voyage dans le temps

Pour cette nouvelle rentrée, les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont été accueillies dans un décor de Grèce antique. En effet, le thème du voyage dans le temps va rythmer cette année scolaire avec pour fil conducteur, les légendes passionnantes de la mythologie grecque !



Ainsi, les temps d'Athéna, de Poseidon, d'Artémis, d'Héphaïstos, d'Héra, d'Apollon ou encore d'Aphrodite ont pris place au sein des deux classes, tout cela sous la surveillance de Zeus, depuis le sommet de l'Olympe. Les enfants ont déjà fait connaissance avec Hermès, le messager des dieux, qui les a sollicités au travers de différentes missions et les a fait voyager à l'époque de la Préhistoire.

#### ➤ JEUNESSE

#### Horaires d'ouverture de la Barak'ados :

En période scolaire :

- Tous les mercredis de 14h à 18h.
- Tous les vendredis de 18h30 à 22h30 (pour les 14-17 ans).
- Tous les samedis de 14h à 19h.

Pendant les vacances :

- Tous les jours du lundi au vendredi, en fonction du programme, des animations proposées pendant les vacances.
- Fermeture du service sur les vacances de Noël.

L'Espace Jeunes organise des actions d'autofinancement (ventes de brioches, charcuteries, participation sur des actions communales, ...) dans le but de financer les projets des jeunes (séjour, activités de consommation, achat de matériel).

#### Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

Facebook : Ifac jeunesse Touvois  
 Snapchat : Barak'ados Touvois  
 Instagram : Barak'ados Touvois

► **Pour plus d'informations** vous pouvez joindre le responsable jeunesse, Devroë Ludovic, au 06 77 38 37 03 ou par mail : [jeunesse.touvois@utno.ifac.asso.fr](mailto:jeunesse.touvois@utno.ifac.asso.fr)

#### ➤ ENFANCE

Horaires d'ouverture de l'ALSH :

- Tous les jours du lundi au vendredi de 7h à 19h.
- Fermeture du service sur les 2 semaines de Noël.

#### Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

Facebook : Ifac Enfance-jeunesse

► **Pour plus d'informations** vous pouvez joindre la responsable enfance, Riand Marie, au 06-22-54-59-30 ou par mail : [touvois.enfance@utno.ifac.asso.fr](mailto:touvois.enfance@utno.ifac.asso.fr)



## ENFANCE JEUNESSE

### ECOLE PRIVÉE ST MICHEL



#### ➤ DES RETROUVAILLES ATTENDUES... KERMESSE 2022



Tout le monde, enfants, équipe et familles étaient bien au rendez-vous pour la fête de l'école...

#### ➤ JOURNÉES SPORTIVES

Journées sportives avec l'école de Corcoué : ateliers, matchs de rugby, flashmob et pleins de souvenirs...



#### ➤ Première matinée avec les familles, samedi 24 septembre 2022

Les enfants sont allés à l'église de Touvois pour célébrer la rentrée avec le nouveau prêtre de la Paroisse, le Père Cédric Van Waesberghe. L'occasion ensuite de se retrouver autour d'un pot de rentrée où les enfants ont de nouveau chanté devant leurs parents. "Voyager", en lien avec le thème de notre année...



#### ➤ PROJET DE CETTE ANNÉE : "AUTOUR DU MONDE"



Et hop, c'est parti avec les premières réalisations des élèves... les moyens de transport pour voyager pour les plus jeunes, la réalisation de la maquette des planètes pour le cycle 2, première étape à Paris et la suite arrive...



#### ➤ ACTIONS "RECYCLAGE"

Toute l'année, l'école peut recevoir vos collectes de gourdes de compotes, de cartouches d'encre, de vêtements et chaussures (propres et sèches).

#### COORDONNÉES

**Ecole Saint Michel**  
12, rue de la forêt  
44650 TOUVOIS

Tél : 02 40 31 63 66

ecole-saintmichel.touvois@wanadoo.fr  
<https://touvois-ecolesaintmichel.fr>

La Directrice, Madame Clotilde Lebreton, se tient à votre disposition pour tout renseignement inscription.

#### ➤ MANIFESTATIONS APEL/OGEC

##### ► Dates à retenir :

Samedi 5 novembre : tournoi de palets  
Vendredi 2 décembre : fête de Noël et Téléthon  
Dimanche 12 mars : après-midi jeux en famille  
Dimanche 18 juin : kermesse

## VIE ASSOCIATIVE

➤ Anne BOIZIAU  
Adjointe Communication,  
animations et vie associative



### ➤ SEJOUR AS NEVES

Trente huit personnes des communes de Legé, Touvois, Corcoué/Logne ont séjourné chez leurs amis Galiciens du 17 au 22 août 2022. Des liens tissés depuis 20 ans suite au jumelage signé à AS NEVES en 2003 et confirmé officiellement en 2004 à Legé.

Ce séjour a été rempli en visites, fêtes, concert et dégustations.

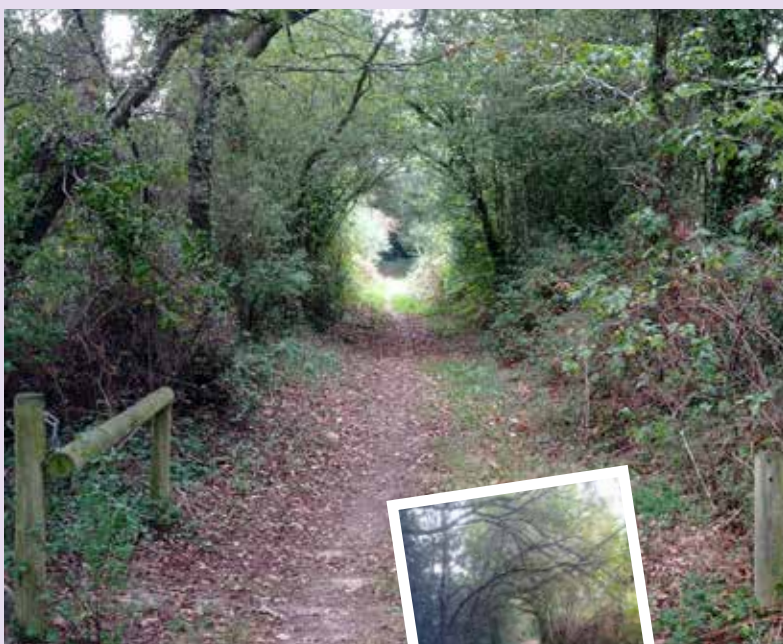
Une cérémonie officielle a eu lieu dans le jardin public qui a été dévasté par le feu et replanté en 2019 grâce aux dons de 1500 euros et de 9 arbres (gimko). Nos amis galiciens seront reçus dans 2 ans sur notre territoire.

## TSVC

Nous sommes une joyeuse équipe motivée qui organise tous les ans, le premier week-end de juin, une randonnée pédestre, VTT, et cyclo route.

Seriez-vous désireux de venir étoffer le savoir-faire d'un groupe ou rire et convivialité se mêlent aux activités afin de rendre nos sentiers praticables et accessibles

**Si vous voulez nous rejoindre, vous pouvez appeler Pascal Naud au numéro suivant : 06 67 02 76 82.**



## VIE ASSOCIATIVE

TOUVOIS  
ANIMATIONS

### ➤ Passage du Père Noël Samedi 17 décembre 2022

Comme chaque année les équipes de TOUVOIS ANIMATIONS et du COMITE DES FÊTES, vont sillonner la commune pour rencontrer les familles avec des enfants pour une distribution de friandises, avec remise des dessins au Père Noël, en passant par le bourg, les villages et les lotissements. Nous serons accompagnés du Père Noël et de nos Miss 15/17 Loire Atlantique.

#### Horaires du passage du Père Noël, samedi 17 décembre 2022 :

##### ► Matin :

9h00 Salon de coiffure,  
café (bourg)  
9h20 Les Chauffetières  
10h00 La Rambaudière  
10h30 La Grollière  
11h00 Mairie  
11h30 Route de la Rivière  
12h00 La Renouillère  
12h30 La Rivière

##### ► Après Midi :

14h00 La Revarderie  
14h45 Le val de Morière  
15h30 La Violière  
16h10 Fréliné  
17h00 Lot. La Grosse Pierre  
17h30 Le Vignaud et  
Les Chênes  
18h00 Lot. La Croix des Ors  
18h30 Anthony CHARRIAU

#### Dates à retenir

- Galette des rois le vendredi 20 janvier 2023
- Assemblée générale le vendredi 10 mars 2023 à la salle du Douavit à 20h30
- Choucroute de la mer le samedi 11 mars 2023 à la salle des fêtes
- Gala, élections Miss 15/17 Loire Atlantique le samedi 29 avril 2023 au complexe sportif de Legé Sport.

L'assemblée générale de TOUVOIS ANIMATIONS se tiendra le vendredi 27 janvier 2023 à 20h30 à la salle du Douavit.

Cette année quelques membres du bureau et du Conseil d'administration souhaitent passer la main. Il est donc nécessaire, pour la pérenité de l'association, que de nouveaux bénévoles viennent rejoindre notre équipe, donc, n'hésitez pas à venir à l'assemblée générale.

► Vous pouvez aussi contacter dès aujourd'hui,  
le Président Guy TULLEAU au 06 19 89 54 36.

### ➤ LA BIBLIOTHÈQUE

La mise en réseau des 9 bibliothèques se concrétise et sera effective au début de l'année 2023.

#### Les bibliothèques de l'intercommunalité sont :

- Legé
- Corcoué sur Logne
- Machecoul-Saint Même Le Tenu (2 bibliothèques)
- Saint Etienne de Mer Morte
- Paulx
- Saint-Mars-de-Coutais
- La Marne
- Touvois

Venez nous retrouver ou découvrir votre bibliothèque aux heures de permanence de 10h à 12h les mercredis et samedis.

## L'ÂGE D'OR

### ➤ L'ASSOCIATION L'ÂGE D'OR A ORGANISÉ UN BUFFET CAMPAGNARD LE 3 SEPTEMBRE DERNIER



L'ÂGE D'OR  
ASSOCIATION DE TOUVOIS

Les anciens ont apprécié ce repas copieux et le plaisir de se retrouver dans une ambiance conviviale et amicale. Ils pourront à nouveau se réunir le 3 décembre prochain, autour du repas de Noël. Ce repas sera animé par "La Belle Equipe", prestation musicale offerte par l'Association L'Age d'Or.

Nous invitons tous les plus de 60 ans à venir nous rejoindre, pour partager des moments de convivialité au cours de repas, de jeux ou de voyages à la journée.

#### ► Pour toute adhésion, contactez :

**Jacqueline Brenelière** - Présidente  
jacqueline.brenel@gmail.com  
Tél. 06 01 77 52 79

**Françoise Boulesteix** - Trésorière  
zoizic2023@gmail.com  
Tél. 06 63 61 53 68

# FTBC



## ➔ FALLERON TOUVOIS BASKET CLUB

**Une nouvelle saison a commencé et nous avons toujours autant de plaisir à nous retrouver dans les salles de basket !**

Après 8 saisons passées au sein du FTBC, Michel Coudray est parti rejoindre un club voisin ! Nous le remercions encore une fois et nous serons ravis de le revoir sur les terrains de basket. Pour cette nouvelle saison, nous accueillons un nouvel entraîneur, Ludovic DUPAS. Il arrive de la CTC basket de l'Estuaire (St Nazaire et St André des Eaux). Il a également entraîné dans différents clubs dont l'AB Chartres où il a remporté le titre de champion de France avec l'équipe cadettes.

Autre nouveauté, le club pourra compter sur 2 équipes seniors féminines, l'une en DF1 et l'autre en DF4. Au niveau des jeunes, 11 équipes sont engagées en championnat dont l'équipe U15F qui est de nouveau en championnat régional. Une équipe U7 et 2 équipes loisirs (féminines et masculines).

Au niveau de l'arbitrage, nous pouvons toujours compter sur notre jeune arbitre Mélane Rocher qui a eu son examen en fin de saison : Bravo !

Retour également de Thierry Bouron.

Nous aurons également nos arbitres clubs pour nous permettre d'officier les matchs à domicile et former nos jeunes tout au long de la saison.

Nous continuons les projets déjà mis en place depuis plusieurs années :

Challenge U13 secteur, Kinder Day, les OBE (basket école), stages de vacances scolaires, stage d'été, sorties à des matchs pro, session apprentissage ou perfectionnement arbitrage, formation e-marque lors des matchs.

### ► Vous pouvez noter nos prochaines dates de manifestations :

**25 novembre 2022** : vente de plateaux de fromages et vins

**4 février 2023** : repas à thème, salle des fêtes de Falleron

**5 mars 2023** : loto XXL, salle des fêtes de la Garnache

**10 avril 2023** : tournoi du lundi de Pâques, salle des sports de Falleron

**12 mai 2023** : vente de pizzas

**Nous vous attendons pour venir encourager tous nos jeunes et seniors, se retrouver, voir les sourires, entendre les applaudissements, les coups de sifflets,...., quel plaisir !**

### ► Pour tous renseignements, vous pouvez aller sur notre nouveau site :

[www.ftbc.fr](http://www.ftbc.fr) ou nous contacter par mail : [funtibici8544@gmail.com](mailto:funtibici8544@gmail.com)

## LE COMITÉ DES FÊTES



L'année 2022 a été marquée par le retour de notre grande soirée d'été et de son feu d'artifice. Notre président David Loiseau, ainsi que tout le comité, tiennent à vous remercier chaleureusement de votre participation, votre soutien et votre bonne humeur, qui ont encore fait de cet événement un moment inoubliable. Merci aussi pour votre patience pendant le service, nos erreurs nous servent à devenir meilleurs, pour vous offrir le meilleur. Pour cet événement, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles (hommes ou femmes), n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Pour bien finir l'année ensemble, n'oubliez pas ces dates : **le 26 novembre**, la mairie renouvèle le **marché de Noël** auquel nous participerons à nouveau.

Après une première édition prometteuse, nous rééditons notre SAUCIRUN avec le TSVC pour le soutien au **Téléthon**.



Nous vous proposerons trois parcours sportifs dès le **dimanche 4 décembre** au matin, durant lesquels vous pourrez déguster différentes variétés de saucisson et ses accompagnements. Soyons solidaires !

Nous serons aussi présents à la tournée du Père Noël et la galette organisés par Touvois Animation.

**Sur 2023, démarrage des festivités avec notre soirée Galettes/Karaoké le 18 mars.** Venez révéler la star qui sommeille en vous...

Nous rappelons notre service de location de matériel :

Matériel	Tarif Weekend	
Stand Blanc 12x6m (4 cotés)	100€00	
Stand blanc 8x5m (2 cotés)	60€00	
Table 10 pers + 2 Bancs (10 Lots disponibles)	4€00/le Lots	
Norvégiennes Inox (3 disponibles)	5€00 /unité	
Percolateur	15€00	
Crêpière Pro (Gaz non fourni)	20€ /unité 30€00 Les 2	
Friteuse Pro électrique	20€00	
Grand Barbecue (2 disponibles)	10€00	

Réservation auprès de : Anthony 06.72.16.96.00  
Ou David 06.12.60.40.62



## VIE ASSOCIATIVE

# FRATERNITE SOLIDARITE CONGO KINSHASA (F.S.C.K.)



Le 13 mars a eu lieu dans l'église de Touvois un concert qui a réuni 2 chorales. La chorale Lac Mélodie et Au tenu enchanté nous ont fait vibrer tout l'après-midi.



Le projet demandé était du domaine médical, Nous avons donné à beaucoup d'enfants et jeunes la possibilité d'avoir une consultation médicale annuelle à Kinshasa en leur donnant 2 000 euros. L'école Saint Michel a participé à ce projet par l'achat de porte-clefs tongs à hauteur de 300 euros.

En juillet le Père LOKIATOLO Robert est venu passé quelques jours de vacances à Touvois. il a présidé une messe dans la chapelle le 1<sup>er</sup> août pour ces 32 ans de vie sacerdotale, un pique nique convivial a suivi à Fréaligné. Cet été des dons à hauteurs de 1 500 euros nous ont permis d'honorer le projet demandé que partiellement, puisqu'une demande nous a été faite en urgence, pour le rapatriement à Kinshasa et le suivi de jeunes blessés par des terroristes.

Merci pour tout ce que chacun donne. Il n'y a pas de petits dons, pour celui qui reçoit.

Bienvenue aux futurs adhérents

► **Pour des adhérer ou avoir des renseignements,** contactez Chantal LECORPS au 06 20 30 32 20.  
Mail : fsck\_france@outlook.fr

## AMIS DE FRÉALIGNÉ



► En 2022 de gros travaux ont été réalisés :



- La 2<sup>ème</sup> tranche de la couverture : la chapelle a désormais un toit tout neuf.
- Le calvaire, qui était très endommagé par les années, a été restauré : la croix réalisée avec du bois de la forêt et le Christ entièrement repeint, ont été réinstallés sur le socle courant mai.
- Dans la chapelle, la sainte table a été sectionnée afin d'élargir l'entrée du chœur.
- La statue de saint Joseph a été déplacée dans le chœur de la chapelle après avoir été restaurée par Mr Xavier Bartheau de Saint-Philbert.
- La bénédiction du calvaire et de la statue de Saint Joseph a été célébrée lors de la messe du 1<sup>er</sup> juin qui a réuni beaucoup de paroissiens. Cette célébration a été suivie, aux abords de la chapelle, d'un pique-nique avec pour terminer, des crêpes.
- Un terre-plein a été dressé à côté du calvaire. Il est en cours d'aménagement et a pour but, le jour du pèlerinage, d'y installer l'autel avec une meilleure visibilité, puisque le podium est désormais inutilisé.

# VIE INTER-COMMUNALE

## MISSION LOCALE DU PAYS DE RETZ

Un relais d'information gratuit et de proximité !  
C'est un service public proche des jeunes et des employeurs.



### ➔ C'est pour qui ?

**Vous avez entre 16 et 25 ans !**

Vous serez **accueillis, informés, orientés et aidés** dans toutes vos démarches professionnelles et sociales. Avec ses conseillers spécialisés et ses divers services, La Mission Locale du Pays de Retz **vous apporte des solutions concrètes** à vos questions **d'emploi**, de **formation**, mais aussi sur le **transport**, le **logement**, la **santé** ou la **citoyenneté**.



Mission Locale du Pays de Retz

*Jeunes 16-25 ans*

Passez en mode **avenir!**

**Mission Locale :**  
une seule adresse pour tous vos projets.

Mission Locale du Pays de Retz  
4 Rue Alexandre Riou, 44270 Machecoul-Saint-Même  
02 40 02 38 45 - [www.mlpaystretz.com](http://www.mlpaystretz.com)  
Suivez-nous sur

### Où nous trouver :



### RDV en ligne !

[www.mlpaystretz.com](http://www.mlpaystretz.com)

### ➔ Nouveau : le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

C'est un **accompagnement personnalisé** en fonction du profil du jeune.

Tous les jeunes de moins de 26 ans qui ne sont pas en formation ou en emploi (ou en emploi moins de 15h par semaine) peuvent bénéficier de **15 à 20 heures** d'accompagnement par semaine pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi. Une allocation pouvant aller **jusqu'à 500 euros** par mois en fonction de l'âge et sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activités faites.

### ➔ Besoin d'informations ?

02.40.02.38.45

**Machecoul Saint Même** - Saint Mars de Coutais  
Catherine MORINEAU-LANDREAU au **07 57 42 94 93**

[catherine.morineau@mlpaystretz.com](mailto:catherine.morineau@mlpaystretz.com)

**Paulx - La Marne** - Saint Etienne de Mer Morte

**Touvois - Corcoué sur Logne - Legé**

Fany GUILLOU au **06 80 96 36 96**

[fany.guillou@mlpaystretz.com](mailto:fany.guillou@mlpaystretz.com)

PERMANENCE DE LA MISSION LOCALE : tous les premiers vendredis de chaque mois en mairie de Touvois sur rendez-vous au 02 40 02 38 45 ou 06 80 96 36 96.



[www.mlpaystretz.com](http://www.mlpaystretz.com)

## ÉTAT CIVIL

# NAISSANCES

LOUERAT Emma ..... 21/07/2022  
 PERROCHEAU Maélio..... 24/08/2022  
 COWLEY Eden ..... 13/09/2022



# DÉCÈS



BLANCHARD Georges ..... 03/06/2022  
 GAREL François ..... 06/06/2022  
 GIRARD Geneviève ..... 25/06/2022  
 BARREAU Jean ..... 25/06/2022  
 CHAGNEAU Marcelle ..... 12/07/2022  
 CHAUVET Claudette ..... 14/07/2022  
 LORTEAU Yves..... 15/07/2022  
 MICHAUD Marie ..... 24/07/2022  
 DOUX Michel..... 31/07/2022  
 BODÉNÈS Jean ..... 02/09/2022  
 NAULEAU Jeannine..... 06/09/2022  
 BAZUREAU Marie ..... 10/09/2022  
 TESSIER Irénée ..... 15/09/2022  
 GUÉRIN Irma ..... 17/09/2022  
 RENAUD Joseph ..... 29/09/2022  
 LE DIAURÉ Annie..... 29/09/2022  
 PADIOLLEAU Marcel..... 03/10/2022  
 PINEL Hubert ..... 04/10/2022

# MARIAGES



LE CAM Billy et LAVAUD-GUINEL Loriana ..... 11/06/2022  
 BERTRAND Victor et RENEAUME Constance ..... 25/06/2022  
 DE GRIMAUDET DE ROCHEBOUËT Audoin et DESPAIGNE Guillemette ..... 30/07/2022  
 POINTIN Nicolas et DEGERAUD Mélody ..... 20/08/2022  
 BRISSON Aude et PAYRAUDEAU Jonathan ..... 03/09/2022  
 RENAUDINEAU Alexandre et AMOSSÉ Aurélie ..... 24/09/2022

# MANIFESTATIONS



## NOVEMBRE 2022

Samedi 26

**Marché de Noël – Zone de Loisirs - Parking église**  
Organisé par la municipalité et les associations Touvoisiennes

## DÉCEMBRE 2022

Vendredi 2

**Fête de Noël et Téléthon APEL/OGEC - Ecole Saint Michel**

Samedi 3

Un arbre un enfant organisé par la mairie - Zone de loisirs

Samedi 3

**Repas de Noël du Club de l'Age d'Or**

Dimanche 4

Téléthon organisé par le Comité des fêtes

Samedi 10

**Fête de Noël organisée par MIKADO - Ecole Aquarelle**

Samedi 17

Passage du Père-Noël dans le bourg et les villages  
organisé par Touvois Animations et Comité des fêtes

Vendredi 25

**Vente de plateaux de fromages et vins organisée par le F.T.B.C.**

## JANVIER 2023

Vendredi 20

**Galette des rois organisée par Touvois Animations et Comité des fêtes**

Vendredi 27

Assemblée générale Touvois Animations  
Salle du Douavit à 20h30

## FÉVRIER 2023

Samedi 4

**Repas à thème organisé par le F.T.B.C.**  
Salle des fêtes de Falleron

## MARS 2023

Dimanche 5

**Loto 'XXL' organisé par le F.T.B.C.**  
Salle des fêtes de la Garnache

Samedi 11

Choucroute de la mer organisée par Touvois Animations  
Salle des fêtes

Dimanche 12

**Après-midi Jeux en famille organisé par APEL/OGEC Ecole Saint Michel**

Samedi 18

Soirée galettes/karaoke organisée par Le Comité des fêtes

## AVRIL 2023

Lundi 10

**Tournoi Basket du lundi de Pâques organisé par le F.T.B.C.**  
Salle des sports de Falleron

Samedi 29

Gala, Elections Miss 15/17 Loire-Atlantique  
Complexe sportif de Legé Sport organisé par Touvois Animations

## MAI 2023

Vendredi 12

**Vente de pizzas organisé par le F.T.B.C.**

## JUIN 2023

Dimanche 4

**Randonnée pédestre, VTT et cyclo route organisée par le T.S.V.C.**

Samedi 17

Kermesse de l'école Aquarelle organisée par MIKADO



**PROCHAIN BULLETIN : Date de remise des éléments au plus tard le 15 avril 2023.**  
**Passé ce délai, aucun article ne sera intégré dans ce prochain numéro.**  
Merci d'envoyer vos articles : [bulletincommunal@touvois.fr](mailto:bulletincommunal@touvois.fr)